

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2541

19 septembre 2014

SOMMAIRE

Alpstein Fund	121925	Herrenberg S.A.	121932
Angel Finance I S.à r.l.	121925	H.I.G. Europe - Synseal I S.à r.l.	121931
Batisica S.à r.l.	121922	H.I.G. Luxembourg Holdings 29 S.à r.l. ..	121931
Batselaer S.A.	121923	Innisfree ISF S.à r.l.	121931
Baxi International S.à r.l. - SPF	121922	Maintenance Industrielle Générale S.à r.l.	121966
Bellefontaine Properties S.à r.l.	121922	Malux S.A.	121933
Bellevue JV Berlin S.à r.l.	121929	Malux S.A.	121934
Berggruen Acquisition Holdings S.à r.l. ..	121928	Massive-Passive S.A.	121965
Bergonia Investments S.à r.l.	121923	MDC Holdco S.à r.l.	121933
Bergy Investments S.à r.l.	121923	Meritalia Europe S.A.	121932
Bexeb S.A.	121929	Meteo & Geo Consulting Sàrl	121967
Biron S.à r.l.	121930	MGBC Lux S,à r.l.	121934
Boost Business Services S.A.	121924	MGix	121933
Bureau d'Etudes Duponcheele, S.à r.l. ..	121922	Milena Securities SA	121965
Cable TV S.A.	121924	Mito S.A.	121932
Capula ESS Lux 2 S.à r.l.	121923	Mobimex s.à r.l.	121965
Capula ESS LUX 2 (USD) S.à r.l.	121924	Mondi Packaging	121934
C.A.R.L. S.à r.l.	121924	MS-IMS S.A.	121933
CASO Asset Management S.A.	121930	Music and Tools S.à r.l.	121965
CASO Asset Management S.A.	121923	Naviglio S.à r.l.	121965
Centara S.à r.l.	121924	Neischengen	121933
Cents SA	121925	Neischengen	121966
Chaves Café S.à r.l.	121929	Nimie S.A.	121968
Chris Craft S.A.	121929	Nolan S.à r.l.	121936
Coiffure Moderne	121925	Northstar Group & Co S.C.A.	121946
Compagnie Immobilière de Leudelange S.à r.l.	121929	Northstar Manager S.à r.l.	121956
Creos Luxembourg S.A.	121930	Novita S.A.	121964
D.C. Immobiliare S.A.	121928	Optimum Holding S.A.	121932
Dusseldorf Arcaden Luxco	121928	Parc Merveilleux	121968
Element Power Capital S.C.A. SICAR ..	121922	Patron Mollstrasse Holdings S. à r.l.	121967
Energy and Infrastructure Management S.à r.l.	121930	Pilote PME S.à r.l.	121966
EPISO CZ S.à r.l.	121968	Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR	121932
Fidessa S.A.	121968	Quinlan Private Paddington Client Hol- dings S.à r.l.	121968
Gottex US Management S.à r.l., SICAR	121931		

Bellefontaine Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 148.891.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101894/10.

(140123637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Batisica S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.595.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014101912/10.

(140123482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Baxi International S.à r.l. - SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 177.774.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101914/10.

(140122998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Bureau d'Etudes Duponcheele, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 37, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 81.609.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101940/10.

(140123427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Element Power Capital S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 162.835.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue le 11 juillet 2014:

- La société KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, numéro R.C.S. B149133, a été nommée en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société;

- Le mandat de KPMG Luxembourg S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes annuels du 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102067/14.

(140122935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Batselaer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 39.385.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101913/10.

(140123005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Bergy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERGY INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014101919/11.

(140123372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Bergonia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.542.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014101918/11.

(140123336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

CASO Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.258.

Das Verwaltungsreglement des SK Europa FCP-FIS wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg.

CASO Asset Management S.A.

Référence de publication: 2014101992/12.

(140123318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Capula ESS Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014101950/10.

(140123674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Cable TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 119.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Référence de publication: 2014101943/10.

(140123657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

C.A.R.L. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8013 Strassen, 16, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 59.904.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16/07/2014.

Pour C.A.R.L. S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014101941/12.

(140123226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Boost Business Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 133.940.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014101929/12.

(140123509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Capula ESS LUX 2 (USD) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 179.777.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014101948/10.

(140123620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Centara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 131.474.

Les documents de clôture de l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102007/10.

(140123422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Alpstein Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 165.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de ALPSTEIN FUND

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2014101823/11.

(140123662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Angel Finance I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.984.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Michael Tsoulies, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais fixée à:
5^{ème} étage, 95 Wigmore Street, Londres W1U 1DL, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101869/13.

(140123400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Cents SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.713.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 2014

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à 2, rue des Gaulois L-1618 Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014102010/12.

(140123097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Coiffure Moderne, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 12, rue de Nospelt.
R.C.S. Luxembourg B 188.660.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am vierzehnten Tag des Monats Juli.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Ist erschienen:

1.- Frau Sandra WEBER, geboren am 17. Juli 1967 in Trier, Friseurmeisterin, wohnhaft in D-54296 Trier, 15, am Forst.
Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „CoiffureModerne“

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Kehlen und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Damenund Herrenfriseursalons.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in hundert Anteile (100) von je einhundert fünfundsiebenzig Euro (EUR 125,-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Jeder Gesellschafter kann so viele Stimmen abgeben, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundsiebenzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundsiebenzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats März jeden Jahres um 10.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter bezugsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Das Mandat des (der) Geschäftsführer wird entlohnt oder erfolgt unentgeltlich, auf Grund des gefassten Beschluss der (des) Gesellschafter(s) gemäß Artikel 191 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter bezugsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die einhundert (100) Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Frau Sandra WEBER, vorbenannt	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-
Gesamt:	EUR 12.500,-	100	EUR 12.500,-

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausend Euro (EUR 1.000,-).

Erklärung

Die Kompargenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat die vorgenannte Gesellschafterin, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf ein (1) festgelegt und die folgende Person wird auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführerin ernannt:

- Frau Sandra WEBER, geboren am 17. Juli 1967 in Trier, Friseurmeisterin, wohnhaft in D-54296 Trier, 15, am Forst. Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-8283 Kehlen, 12, rue de Nospelt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. WEBER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9088. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101957/138.

(140123665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Berggruen Acquisition Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Berggruen Acquisition Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014101899/11.

(140123622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Dusseldorf Arcaden Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.069.

*Rectificatif des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2012, enregistrés à Luxembourg - Sociétés, le 23 juillet 2013
référence L-130125105*

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/07/2014.

Dusseldorf Arcaden Luxco SARL

Jean-Jacques Josset

Manager

Référence de publication: 2014102048/15.

(140123236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

D.C. Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.07.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014102035/12.

(140122742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Chaves Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 101, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014102011/10.

(140123812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Bexeb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 85.650.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 9 juillet 2014 que:
L'assemblée accepte la démission de M. Manuel FIGUEIREDO de son poste d'administrateur.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014101920/11.

(140123327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Compagnie Immobilière de Leudelage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 37.507.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 16/07/2014.

Pour COMPAGNIE IMMOBILIERE DE LEUDELANGE S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014102020/12.

(140123586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Chris Craft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 45, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 45.299.

Les comptes annuels au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2014. Signature.

Référence de publication: 2014102013/10.

(140123426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Bellevue JV Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 176.280.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014101895/13.

(140123126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Biron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.255.

—
EXTRAIT

Veillez prendre note que la Société accepte la démission de Mme Barbara Neuerburg comme gérant, avec effet au 16 juillet 2014

Pour extrait confirme

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101926/13.

(140123651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Creos Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 2, boulevard F-D Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 4.513.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102031/9.

(140123815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Energy and Infrastructure Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.029.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 avril 2014

L'Assemblée Générale nomme:

- Paolo ALEMANNI, résidant professionnellement à CH-8001 ZÜRICH, 58 Bahnhofstrasse, en tant que Gérant.
- Konstantin FREIHERR VON FALKENHAUSEN, résidant professionnellement à CH-8001 ZÜRICH, 58 Bahnhofstrasse, en tant que Gérant.

L'Assemblée Générale renomme:

- Barbara WEBER, Présidente et Gérante Déléguée

La société est valablement engagée à l'égard des tiers soit par la signature unique de la Présidente et Gérante Déléguée, soit par la signature conjointe des Gérants.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102074/19.

(140123461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

CASO Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 148.258.

—
Das Verwaltungsreglement des Allianz LJ Risk Control Fund USD FCP-FIS wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg.

CASO Asset Management S.A.

Référence de publication: 2014101993/12.

(140123319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Gottex US Management S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.940.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

JEVGENIJA JONIKOVA / JOHN CHRISTIAN

Référence de publication: 2014102156/13.

(140123163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Innisfree ISF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.570.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Innisfree ISF S.à r.l.

Gérald Welvaert

Manager B

Référence de publication: 2014102216/14.

(140123359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

H.I.G. Europe - Synseal I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.217.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102184/10.

(140123832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

H.I.G. Luxembourg Holdings 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.939.

Par résolutions prises en date du 3 juin 2014, l'associé unique a décidé de nommer Daphné Chanteloup, avec adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014102185/13.

(140123671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Herrenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 182.898.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102203/9.

(140123592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Prax Capital China Real Estate Fund III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 159.763.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg après approbation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 20 Juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Juillet 2014.

Référence de publication: 2014102478/12.

(140122559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Optimum Holding S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.137.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102441/10.

(140122695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Mito S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.197.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014102407/10.

(140123265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Meritalia Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.125.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102400/10.

(140123000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

MS-IMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 179.093.

En ma qualité d'administrateur et d'administrateur délégué de la société de droit Luxembourgeoise MS-IMS, je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Metz, le 28 Janvier 2014.

R.VAJNOCZKI.

Référence de publication: 2014102413/10.

(140123840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Malux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 28.862.

RECTIFICATIF

Extrait

Suite à une erreur matérielle apparue dans l'extrait de l'assemblée générale extraordinaire de la société MALUX S.A. du 15 juillet 2014 et déposé ce 16 juillet 2014 avec la référence L140122540, il y a lieu de lire que le siège social de la société a été transféré au 2A rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014102390/12.

(140123135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Neischengen, Société Civile.

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg E 2.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.05.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014102425/12.

(140122667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

MGix, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85B, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.454.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102402/10.

(140123335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

MDC Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: ZAR 1.006.370,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 134.988.

Il résulte des actes de la Société que l'adresse de l'associée Mme Amy Barclay est désormais au 17a Chiswick Lane, W4 2LR London, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MDC HOLDCO S.à.r.l.
Société à Responsabilité Limitée
Signature

Référence de publication: 2014102395/14.

(140123468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Malux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 28.862.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 15 juillet 2014 à 14.00 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission de Mesdames Judith HAMBURGER, Barbara LÖWY et Jacqueline BRUNNER en tant qu'administrateur de la société.

Et nomme en son remplacement:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg -Luxembourg et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte -France et domicilié professionnellement au 18 rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Denis BREVER, employé privé, né le 2 janvier 1983 à Malmedy -Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

L'assemblée prend acte de la démission de la société LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING S.A.R.L., ayant son siège social au 12, Rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49280, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79327, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014102389/30.

(140122540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Mondi Packaging, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 408.256.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 109.760.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Référence de publication: 2014102384/10.

(140123635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

MGBC Lux S,à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 184.883.

—
L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Sabahaddin KIZILKILIC, Conducteur Travaux, né à Y.PIRIBEYLI (Turquie), le 15 novembre 1967 et demeurant au 8, Avenue Bogdan Politanski, F-54810 Longlaville;

2) Madame Fatma AKSÖZ, assistante de direction, née à Sandikli (Turquie), le 3 août 1969 et demeurant au 1, rue de ménil, F-08200 Sedan; et

3) Monsieur Haci KOROGLU, Maçon qualifié, né à Taspinar (Turquie), le 6 novembre 1960 et demeurant au 27, Avenue de la Concorde, F-54440 Herserange,

ici représenté par Monsieur Sabahaddin KIZILKILIC, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Longlaville (France) le 25 juin 2014.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «MGBC LUX S.à r.l.» avec siège social au 22, rue de l'Industrie, L-8395 Windhof et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.883.

- La société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date 23 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1149 du 7 mai 2014, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

- Le capital social de cette société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les Associés déclarent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Cession de la totalité des six cent cinquante (650) parts sociales de la Société détenues par Monsieur Haci KOROGLU à Monsieur Omer KURAY;

2. Transfert du siège social de la Société au 3, route de Longwy, L-4830 Rodange, avec effet immédiat et modification en conséquence de l'article 5.1. des statuts; et

3. Divers.

Ceci ayant été déclaré, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'enregistrer la cession de parts suivante:

Monsieur Haci KOROGLU, préqualifié et représenté comme indiqué ci-dessus, cède toutes ses six cent cinquante (650) parts sociales qu'il possède dans la Société à Monsieur Omer KURAY, Maçon qualifié, né à Sincanli (Turquie) le 1^{er} septembre 1969, demeurant au Orta mahalle serban Sinanpasa-Afyonkarahisar, Turquie,

ici représenté par Monsieur Sabahaddin KIZILKILIC, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé à Longlaville (France) le 25 juin 2014.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La cession de parts a été effectuée pour un prix de un euro (1.-EUR). Lequel prix de vente a été réglé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Cette cession a été effectuée de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptée pour la Société par son gérant administratif Monsieur Sabahaddin KIZILKILIC, préqualifié et par son gérant technique Monsieur Jean-René LAMAND.

Suite à la cession qui précède les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

1) Monsieur Sabahaddin KIZILKILIC	11.250 parts sociales
2) Monsieur Omer KURAY	650 parts sociales
3) Madame Fatma AKSÖZ	650 parts sociales
TOTAL:	12.500 parts sociales

Deuxième résolution

Les Associés décident de transférer le siège de la Société du 22, rue de l'Industrie, L-8395 Windhof au 3, route de Longwy, L-4830 Rodange, avec effet immédiat.

En conséquence, l'article 5.1. des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante, avec effet immédiat:

« **Art. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Rodange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de ces résolutions, à environ mille trois cents euros (1.300.-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Kizilkilic et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30947. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102403/80.

(140123810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Nolan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.642.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of July,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B74676,

here represented by Mrs. Mélanie Muller, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on July 10, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Nolan S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending

on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers and in addition in case different classes of managers have been appointed, at least one A and one B manager must be present or represented. Any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers present or represented. The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

17.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18 Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers or by an A and a B manager, should different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or, should different classes of managers exist, by the joint signature of one class A and one class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.à r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Catherine Koch, born in Sarreguemines, France, on 12 February 1965, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le quatorze juillet,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74676,

dûment représentée par Madame Mélanie Muller, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg le 10 juillet 2014.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Nolan S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans la mesure où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés est tenue au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale dans les six mois suivants la fin de chaque exercice sociale. D'autres/ Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, révocation des administrateurs et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'une place de gérant.

15.1 Si la place d'un gérant est vacant suite au décès, à l'incapacité légale, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder le mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés, laquelle décidera le remplacement permanent conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Si la vacance se produit alors qu'il y a un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et en outre, dans le cas où différentes classes de gérants ont été nommées, un gérant A et un gérant B doivent être présents ou représentés. Toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants présents ou représentés. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

17.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

22.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation**Art. 24. Liquidation.**

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2014.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- Douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500)

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500.-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
2. Catherine Koch, née à Sarreguemines, France, le 12 février 1965, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée gérant pour une durée indéterminée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32927. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102422/522.

(140123077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Northstar Group & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 188.634.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(i) Northstar (Cayman), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and whose registration number is MC-75280, acting through its general partner Northstar (Cayman), Ltd., an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and whose registration number is MC-289357,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, pursuant a proxies given under private seal.

(ii) Northstar Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary of 2nd July, 2014 and currently being in the process of being registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies;

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, pursuant a proxy dated on July 3rd, 2014.

The said proxies after haven bee signed “ne varietur” shall remain annexed to this document to be filed with it with the registration authorities which shall be registered together with the present deed.

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société en commandite par actions “Northstar Group & Co S.C.A.” which they form between themselves:

Art. 1. Denomination. There exists between all persons that are shareholders on this day and all those who will become owners of the Shares mentioned hereafter a Luxembourg société en commandite par actions under the name of “Northstar Group & Co S.C.A.” (the “Company”) governed by the laws of Luxembourg and these articles of incorporation (the “Articles” or the “Articles of Incorporation”).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined hereunder). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an indefinite period of time. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 17 shall apply.

Art. 4. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private or public placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or any other type of securities.

The Company may lend funds in any form including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company, entity or person as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies, enterprises or persons in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company, entity or person as it deems fit, take any controlling, supervisory or other measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share Capital.

5.1. The issued share capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each a “Category”), namely management share(s) held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) (“Management Shares”) and ordinary shares held by the limited liability shareholders (actionnaires commanditaires) (“Ordinary Shares”) of the Company. Ordinary Shares and Management Shares shall be referred to as a “Share” and collectively as the “Shares”, whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified or required.

5.2. The issued capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000) represented by (one) (1) fully paid Management Share and thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) fully paid Ordinary Shares with nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.3. The Management Share shall be held by Northstar Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée, as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

5.4. The authorised share capital of the Company (including the issued share capital) is set at one million Euro (EUR 1,000,000) to be represented by Ordinary Shares. Any authorised but unissued Shares shall lapse five (5) years after publication of the deed of incorporation providing for the present authorised share capital in the Mémorial (unless amended or extended by the general meeting of shareholders).

Any pre-emptive subscription rights for issues of Shares against cash as provided under Luxembourg law (and any related procedures) have been waived and the Manager is authorised to proceed to the issue of Shares within the authorised (unissued) share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Manager (including issue price or circumstances) while waiving, suppressing or limiting any pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law in the case of issues of shares within the authorised (unissued) share capital, for a period starting on the day of the incorporation of the Company and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the deed of incorporation (unless amended or extended by the general meeting of shareholders).

5.5. The issued and/or authorised (unissued) share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.6. The Company may not issue fractional Shares. The Manager shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.7. The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.8. Any Share premium shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Shares of the Company are in registered form only.

6.2. A register of Shares will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

6.3. The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed.

The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

6.4. The Company may consider the person in whose name the registered Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such registered Shares. The Company shall be completely free from any responsibility

in dealing with such registered Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

6.5. All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

6.6. Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Manager shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Manager. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two authorized representatives of the Manager. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. A transfer of Ordinary Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7.2. The Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.

Art. 8. Voting Right. Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

Art. 9. Management.

9.1. The Company shall be managed by one manager who shall be the unlimited liability shareholder (commandité) (the "Manager"). Northstar Manager S.à r.l., prenamed, is appointed as the Manager of the Company.

9.2. The Manager may not be removed without its approval except in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, in which case the Manager may be removed by a decision of the general meeting of shareholders holding the Ordinary Shares adopted under the conditions required to amend the Articles of Incorporation of the Company.

9.3. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Committee (as defined hereunder) appoints an administrator, who needs not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders holding Ordinary Shares may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles of Incorporation, a successor Manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

9.4. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to ten per (10%)cent of such expenses. Such amounts shall be payable monthly or quarterly as determined by the Manager on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

Art. 10. Management Powers.

10.1. The Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of management, disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Committee are within the powers of the Manager.

10.2. The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

10.3. The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed shall have the powers and duties given to them by the Manager.

Art. 11. Binding Signatures. The Company will be bound towards third parties by the signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated by the Manager. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.

Art. 12. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of shareholder, managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Supervisory Committee. (conseil de surveillance).

13.1. The Company is supervised by a board of a minimum of three supervisors (the “Supervisory Committee”) appointed by the general meeting of shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office.

13.2. The Supervisory Committee may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager.

13.3. The members of the Supervisory Committee may be re-elected.

13.4. The Supervisory Committee may elect one of its members as chairman.

13.5. The Supervisory Committee shall be convened by its chairman or by the Manager. Written notice of any meeting of the Supervisory Committee shall be given to all members of the Supervisory Committee at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Committee. Any member may act at any meeting by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

13.6. The Supervisory Committee can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a simple majority vote of the members present or represented. Resolutions of the Supervisory Committee will be recorded in minutes signed by the chairman of the Supervisory Committee, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting. Copies or extracts may be signed by the chairman of the Supervisory Committee, the chairman of the meeting, any two members or as may be resolved at the relevant meeting or any subsequent meeting.

13.7. Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Committee shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Supervisory Committee, each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

13.8. Any member of the Supervisory Committee may participate in any meeting of the Supervisory Committee by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. A meeting may also be held by way of conference call or similar means only. The participation in a meeting or the holding of a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 14. General Meetings.

14.1. The general meeting of shareholders represents all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise expressly provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

14.2. General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by a Manager setting forth the agenda and sent, unless otherwise provided for by law, by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the shareholder’s address recorded in the register of registered shares.

14.3. The annual general meeting shall be held on the first Tuesday of the month of June at 13:00 of each year at the registered office or at a place in Luxembourg specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.4. Other Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice of meeting.

14.5. If the entire issued Share capital is represented at a general meeting of shareholders, the general Meeting may be validly held without any convening notice.

14.6. Resolutions at a general meeting of shareholders will, unless otherwise provided for by law or in these Articles of Incorporation, be passed at simple majority of the votes validly cast. Resolutions on the amendment of the Articles of Incorporation or on issues for which these Articles of Incorporation or applicable law refers to the conditions required for an amendment of the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half of the issued share capital. If the quorum requirement is not met at the first general meeting of shareholders, a second meeting may be convened in accordance with applicable law. The second Meeting shall validly deliberate regardless of quorum. At both meetings, decisions must be passed by at least two thirds of the votes validly cast.

14.7. Any general meeting of shareholders may only be validly constituted if the Management Share is duly represented and no decision may be taken at any general meeting of shareholders if not approved by the vote attaching to the Management Share, unless expressly otherwise provided in these Articles of Incorporation.

Art. 15. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the following year.

Art. 16. Allocation of Profits, Distributions.

16.1. Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

16.2. The balance shall be allocated as determined by decision of the general meeting of shareholders.

16.3. Interim dividends may be declared and paid by the Manager in accordance with applicable law.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Manager then in office who will be endowed with the powers provided by Articles 144 et seq. of the Law of 1915.

17.2. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the Ordinary Shareholders.

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2014.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid up the thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each as follows:

Name of Ordinary Subscriber (Commanditaire):	Number of subscribed Ordinary Shares:
Northstar (Cayman) , L.P.,	30,999
Name of Management Share Subscriber (Commandité):	Number of subscribed Management Shares:
Northstar Manager S.à r.l.	1
Total	30,999 Ordinary Shares and 1 Management Share

Evidence of the payment in cash of the subscription price of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) has been given to the undersigned notary.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its Shareholders resolved that:

(A) The following persons have been appointed as members of the Supervisory Committee for an undetermined period of time:

(i) Thomas Probst, accountant, born on 13th September 1976 in Wittlich, Germany, with professional address at 61, rue de Rollingergrund in L-2440 Luxembourg;

(ii) Mélanie Jacobs, lawyer, born on 17th September 1984 in Sarreguemines, France, with professional address at 61, rue de Rollingergrund in L-2440 Luxembourg; and

(iii) Dr. Jan Könighaus, lawyer, born on 14th December 1972 in Pinneberg, Germany, with professional address at 61, rue de Rollingergrund in L-2440 Luxembourg.

(B) The registered office of the Company is fixed at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-) The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(i) Northstar (Cayman), L.P., un exempted limited partnership constitué sous le droit des Iles Cayman et immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-75280, agissant par son general partner Northstar (Cayman), Ltd., une exempted company constituée sous le droit des Iles Cayman et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro MC-289357, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750, en vertu de procurations donnée sous seing privé.

(ii) Northstar Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 2 juillet 2014 et dont l'immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750, en vertu de procurations datées du 3 juillet 2014.

Lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» resteront annexées à ce document pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement et devront être enregistrées avec le présent acte.

Les parties comparantes, agissant ès qualités, ont requis le notaire de dresser les Statuts d'une société en commandite par actions sous la dénomination de Northstar Group & Co S.C.A. qu'elles déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions de droit luxembourgeois sous la dénomination de «Northstar Group & Co S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sur décision du Gérant, des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec des personnes situées à l'étranger, se présentent ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 17 s'appliquera.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la prise de participations et de tous intérêts, de quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou toute autres entité commerciale, entreprise ou investissement, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière de même que le transfert par la vente, échange ou autrement d'actions, obligations, certificats de créances, notes, certificats de dépôt et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de toute manière et dans tout type d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement public ou privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créances ou de toute sorte d'instruments représentatifs de dettes ou tout autre type de valeurs mobilières.

La Société peut prêter des fonds sous toute forme, y compris sans limitation, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre représentatif de capital ou de dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés pour ses propres obligations et engagements de même que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée.

D'une manière générale, elle peut prêter assistante de quelque manière que ce soit à toutes sociétés, entreprises ou personnes dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société, entité ou personne qu'elle juge appropriée, prendre toutes mesures de contrôle, de supervision ou toutes autres mesures et effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec ou relatif à un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devises, de taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social émis de la Société sera représenté par deux classes d'actions (chacune une «Classe»), à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions ordinaires de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société. Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité sont désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions» chaque fois que la référence à une catégorie ou classe particulière n'est pas justifiée ni requise.

5.2. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000) représenté par (une) (1) Action de Commandité entièrement libérée et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions de Commanditaire entièrement libérées avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

5.3. L'Action de Commandité est détenue par Northstar Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée, en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

5.4. Le capital social autorisé de la Société (y compris le capital social émis) est fixé à un million euro (EUR 1.000.000) représenté par des Actions de Commanditaire. Toute Action autorisée mais non émise expire cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution prévoyant le présent capital social autorisé dans le Mémorial (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires).

Il a été renoncé à tous les droits de souscription préférentiels pour les émissions d'Actions en contrepartie d'espèces tels que prévus par la loi luxembourgeoise (et toutes procédures y relatives) et le Gérant est autorisé à procéder à l'émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis) en contrepartie d'apports en numéraire, en nature ou par voie d'incorporation de réserves ou primes disponibles ou autrement selon les termes et conditions déterminés par le Gérant (y compris le prix d'émission et les circonstances) tout en renonçant à, supprimant ou limitant tous droits de souscription préférentiels prévus par la loi luxembourgeoise en cas d'émissions d'actions dans les limites du capital social autorisé (mais non émis), pour une période commençant le jour de la constitution de la Société et se terminant le cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte de constitution (sauf modification ou extension par l'assemblée générale des actionnaires).

5.5. Le capital social autorisé et/ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois sur décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.6. La Société ne peut pas émettre de fractions d'Actions. Le Gérant est autorisé, à sa discrétion, à prévoir le paiement en numéraire ou l'émission de certificats en remplacement d'une fraction d'Action.

5.7. La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'acquisition ou au rachat de leurs propres Actions et peuvent détenir des Actions en trésorerie, à chaque fois dans les limites prévues par la loi.

5.8. Toute prime d'Emission est librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.

6.2. Un registre des Actionnaires sera tenu au siège social de la Société. La détention d'Actions nominatives sera établie par une inscription dans ledit registre.

6.3. Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action. En cas de co-détention d'Actions, les personnes qui prétendent un droit sur cette Actions devront nommer une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'un seul représentant ait été nommé. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire et un créancier et créancier-gagiste.

6.4. La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions nominatives sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le seul propriétaire desdites Actions nominatives. Vis-à-vis des tiers, la Société sera libérée de toute responsabilité en traitant lesdites Actions nominatives, et pourra considérer tout droit, intérêt ou prétention d'un tiers sur les Actions ou les concernant comme non-existant, sous condition, toutefois, des droits d'un tiers à demander l'inscription dans le registre des Actions nominatives d'un changement ou d'une inscription. Dans le cas où un détenteur d'Actions nominatives ne fournit pas une adresse à laquelle pourront être envoyées toutes les notifications ou annonces de la Société, la Société pourra porter une inscription à cet effet dans le(s) registre(s) des Actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera censée être le siège social de la Société ou toute autre adresse fournie par ce détenteur à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'indiquée dans le(s) registre(s) des Actionnaires au moyen d'une notification écrite à la Société.

6.5. Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif seront censées être valablement effectuées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

6.6. Sur demande écrite d'un Actionnaire, un/(des) certificat(s) d'Actions nominatives attestant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des Actionnaires pourra/pourront être émis dans les dénominations que le Gérant prescrira. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et numéros d'identifications que le Gérant déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux représentants autorisés du Gérant. Les certificats, perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation d'une preuve, engagement ou indemnité jugés satisfaisants pour le Gérant, et les certificats d'Actions endommagés devront être remis avant que de nouveaux certificats ne soient émis.

Art. 7. Transfert d'Actions.

7.1. Un transfert d'Actions de Commanditaire effectué conformément aux dispositions des présents Statuts sera effectué au moyen d'une déclaration de transfert inscrite dans le registre concerné, daté et signé par le cédant et le cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le registre concerné un transfert sur la base d'une correspondance ou autres documents faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire jugés satisfaisants pour la Société.

7.2. L'Action de Commandité détenue par le Gérant est exclusivement transférable à un successeur ou un gérant supplémentaire ayant une responsabilité illimitée en ce qui concerne les obligations de la Société.

Art. 8. Droits de vote. Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées générale des actionnaires.

Art. 9. Gérance.

9.1. La Société sera gérée par un gérant qui sera l'actionnaire commandité (le «Gérant») Northstar Manager S.à r.l., prénommée, est nommée Gérant de la Société.

9.2. Le Gérant ne peut pas être révoqué sans son approbation sauf dans le cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en sa capacité de Gérant de la Société, auquel cas le Gérant peut être révoqué sur décision de l'assemblée générale des actionnaires détenant les Actions de Commanditaire adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

9.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir en tant que Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute ou liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, pour effectuer les actes d'urgence ou purement administratifs jusqu'à ce qu'une assemblée des actionnaires soit tenue, laquelle devra être convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale. Les Actionnaires détenant des Actions Commanditaires pourront nommer, conformément aux règles de quorum et de majorité requises en cas de modification des Statuts, un nouveau Gérant. La nomination de ce nouveau gérant ne sera pas soumise à l'approbation du Gérant.

9.4. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses y compris, mais de manière non restrictive, de la rémunération de son personnel, des taxes, des loyers, des frais d'équipement ainsi que de tous autres débours tels que les jetons de présence des administrateurs et une taxe annuelle équivalente à dix (10%) pour cent desdites dépenses. Ces montants seront payables tous les mois ou trimestres tel que déterminé par le Gérant sur base d'une estimation. Un décompte final sera établi sur base des comptes du Gérant.

Art. 10. Pouvoirs de Gestion.

10.1. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser t/ou accomplir tous les actes d'administration, de disposition, et de gestion en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

10.2. Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et de délivrer tous les contrats et tous autres engagements qui lui semblent nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier. A moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.

10.3. Le Gérant peut de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

Art. 11. Signatures ayant force obligatoire. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par une ou plusieurs personnes habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué par le Gérant. Tout contentieux dans laquelle la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans une telle autre société ou entités, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir s'agissant des matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

Art. 13. Conseil de Surveillance.

13.1 La Société est surveillée par un conseil composé de trois membres au moins (le «Conseil de Surveillance») désignés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

13.2. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant pourra déterminer et autorisera toutes les actions du Gérant qui pourraient, selon la loi, excéder les pouvoirs du Gérant.

13.3. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles.

13.4. Le Conseil de Surveillance peut choisir un président parmi ses membres.

13.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Un avis de convocation à toute réunion du Conseil de Surveillance sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance huit (8) jours au moins avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des assemblées se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance. Tout membre pourra agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication attestant de l'authenticité d'une telle renonciation un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

13.6. Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion ou deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente. Des copies ou extraits peuvent être signés par le président du Conseil de Surveillance, le président de la réunion, par deux membres ou tel que décidé à la réunion concernée ou toute réunion subséquente.

13.7. Les résolutions approuvées et signées par voie écrite par tous les membres du Conseil de Surveillance prendront effet au même titre que les résolutions passées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre doit approuver une telle résolution par écrit, télégramme, télétex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.

13.8. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tous autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de communiquer entre elles.

Une réunion peut également être tenue par voie de conférence téléphonique uniquement ou tout autre moyen de communication similaire. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 14. Assemblées générales.

14.1 L'assemblée générale des actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, aucune résolution ne pourra être valablement prise à moins d'avoir été approuvée par le Gérant.

14.2 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées au moyen d'un avis du Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé, sauf disposition contraire de la loi, par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant la date de l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

14.3. L'assemblée générale annuelle se tiendra le premier mardi du mois de juin à 13.00 heures au siège social ou à tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.4. Les autres Assemblées des Actionnaires se tiendront aux lieux et heures indiqués dans les avis de convocation respectifs des assemblées.

14.5. Si l'entièreté du capital social émis est représentée à une Assemblée Générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut valablement être tenue sans convocation préalable.

14.6. Lors d'une Assemblée Générale, les résolutions sont prises, sauf indication contraire de la loi ou dans les présents Statuts, à la majorité simple des votes valablement exprimés. Les résolutions concernant une modification des Statuts ou les matières pour lesquelles les présents Statuts ou lois applicables renvoient aux conditions requises pour une modification des statuts, le quorum sera d'au moins la moitié du capital social émis. Si le quorum n'est pas réuni lors de la première assemblée générale des Actionnaires, une seconde assemblée sera convoquée conformément à la loi applicable. La seconde assemblée pourra valablement délibérer sans condition de quorum. Lors des deux assemblées, les décisions doivent être adoptées aux deux-tiers des votes valablement exprimés au moins.

14.7. Toute Assemblée Générale des Actionnaires n'est valablement constituée que si l'Action de Commandité est valablement représentée et aucune décision ne peut, sauf disposition contraire expresse dans les présents Statuts, être prise lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires si elle n'est pas approuvée par la voix attachée à l'Action de Commandité.

Art. 15. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le premier janvier de chaque année et prendra fin le trentième juin de l'année suivante.

Art. 16. Affectation des Bénéfices, Distribution.

16.1. Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

16.2. Le solde pourra être alloué tel que déterminé par l'assemblée générale des actionnaires.

16.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant conformément à la loi applicable.

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins de liquidateurs ou du Gérant alors en fonction qui auront les pouvoirs conférés par les Articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

17.2. Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera payé aux Actionnaires Commanditaires.

Art. 18. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre 2013.

Souscription - Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit et entièrement libéré les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (EUR 1.00) chacune comme suit:

Nom des Souscripteurs Ordinaires (Commanditaire):	Nombre d'Actions Ordinaires souscrites:
Northstar (Cayman) L.P.	30.999
Nom du Souscripteur de l'Action Commandité:	Commandités souscrites:
Northstar Manager S.à r.l.	1
Total capital social	30.999 Actions Ordinaires et 1 Action Commandité

Preuve du paiement en numéraire du prix de souscription de trente et un mille Euros (EUR 31.000) a été donnée au notaire soussigné.

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont décidé que:

(A) Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une durée indéterminée:

(i) Thomas Probst, comptable, né le 13 septembre 1976 à Wittlich, Allemagne, avec l'adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

(ii) Mélanie Jacobs, juriste, née le 17 septembre 1984 à Sarreguemines, France, avec l'adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; et

(iii) Dr. Jan Könighaus, juriste, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, avec l'adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

(B) Le siège social de la Société est fixé au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32011. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102423/588.

(140122521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Northstar Manager S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 188.639.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Northstar (Cayman) L.P. a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and whose registration number is MC-75280,

acting through its general partner Northstar (Cayman), Ltd, an exempted company incorporated in the Cayman Islands with limited liability, whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-114, Cayman Islands and whose registration number is MC-289357.

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given to him on the 2nd of July 2014.

Said proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party declared to form:

Title I. - Denomination - Registered office - Object duration

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Northstar Manager S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (0.01 EUR) The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

The Company may redeem its own shares provided that it has sufficient distributable reserves for such purpose or the redemption results from a reduction of its share capital.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by a sole manager or a board of managers appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders.

The sole manager or the members of the board of managers may but need not be shareholders.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be. Vis-à-vis third parties the sole manager or the board of managers as the case may be, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the articles of incorporation to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may elect a chairman and one or more vice chairman.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board of managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the chairman of the board of managers or any one board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted if all members of the board of managers are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Such notice may also be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication either before or after the meeting.

A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the members of the board of managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one manager or as decided by the board of managers.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager or as may be resolved by the board of managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

The Company will be bound, in case of single manager, by the signature of the sole manager, and in case of plurality of manager, by the single signature of any manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager, by the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) in the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail or by e-mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company or by e-mail. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter or e-mail, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the issued share capital and decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of a given year and ends on 31st December of the following year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the annual net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance of the annual net profit may be distributed as dividend to the shareholders or otherwise transferred to a reserve account, or carried forward in accordance with the relevant legislation upon decision of a general meeting of shareholders.

The manager, or, as the case may be, the board of managers may decide to pay interim dividends at any time, subject to the following conditions:

- (i) statement of accounts are drawn up by the manager, or as the case may be the board of managers;
- (ii) the statement of accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the manager, or as the case may be the board of managers has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must refund the excess to the Company if so required by the manager, or as the case may be the board of managers..

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party subscribed and entirely paid-up one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares as follows:

Subscriber	number of shares
Northstar (Cayman) L.P.	1,250,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2014.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at four (4).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period of time:

a. Mr Martin Mix, born in Munich, Germany on 4th June 1983 and with professional address at Stirling Square, 7 Carlton Gardens, London SW1Y 5AD, U.K. b. Mr Martin Rajcan, born in Banská Bystrica, Slovak Republic, on 16th October 1983, with professional address in Stirling Square, 7 Carlton Gardens, SW1Y 5AD London, United Kingdom

c. Mr Stefan Lambert, born in Trier (Germany), on January 8th, 1964, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; and

d. Dr. Wolfgang Zettel, born in Constance (Germany), on November 15th, 1962, with professional address at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

- 3) The Company shall have its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the representative of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with thenotary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Northstar (Cayman) L.P. une limited partnership régie par le droit des Iles Caymans ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro MC-75280 et agissant à travers son general partner Northstar (Cayman), Ltd, une société à responsabilité limitée régie par le droit des Iles Caymans ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, enregistrée sous le numéro MC-289357

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI employé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg en vertu d'une procuration lui donnée le 2 juillet 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexée au présent acte pour être enregistrée avec celles-ci.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée a déclaré constituer:

Titre 1^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Northstar Manager S.à r.l." (la «Société»).

La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euro (12'500.- EUR) divisé en un million deux cent cinquante mille (1'250'000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze (75%) pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un gérant unique ou un conseil de gérance nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des associés. Le gérant unique ou les membres du conseil de gérance peut/peuvent ou non être associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant. Vis-à-vis des tiers le gérant unique ou le conseil de gérance le cas échéant, a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans les statuts.

Le conseil de gérance peut élire un président et un ou plusieurs vice-président(s).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence

téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président du conseil de gérance ou un membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra également être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire soit avant ou après ladite réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins une majorité des gérants et présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des membres du conseil de gérance de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un gérant ou tel qu'il est décidé par le conseil de gérance.

Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par un gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le conseil de gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

La Société sera engagée en cas de gérant unique, par la signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de gérant. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique, par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) en cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudance dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée ou e-mail aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou par e-mail. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée ou e-mail, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par une majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis et les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Ce bénéfice net peut être versé aux associés en tant que dividende, affecter à un compte de réserve ou reporter conformément aux dispositions légales applicables sur décision de l'assemblée générale des associés.

Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut, à tout moment, décider de payer des acomptes sur dividendes sous les conditions suivantes:

(i) un état comptable doit être préparé par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance,

(ii) cet état comptable doit montrer qu'il existe des profits et des réserves distribuables suffisants pour une distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Si les dividendes intérimaires distribués excèdent les profits distribuables au terme de l'exercice social, le gérant et le cas échéant, le conseil de gérance, est en droit de demander le remboursement des dividendes ne correspondant pas aux profits réalisés, et les associés doivent rembourser le trop-perçu à la Société, tel que demandé par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
Northstar (Cayman) L.P.	1.250.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31st décembre 2014.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement prises les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

a. Monsieur Martin Mix, né en Munich, Allemagne le 4 juin 1983 avec adresse professionnelle à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

b. Monsieur Martin Rajcan, né en Banská Bystrica, Slovak Republic, le 16 octobre 1983, avec adresse professionnelle à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, Londres SW1Y 5AD, Royaume-Uni;

d. Monsieur Stefan Lambert, né à Trèves (Allemagne), le 8 janvier 1964, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; et

e. Dr. Wolfgang Zettel, né à Constance (Allemagne), le 15 novembre 1962, avec adresse professionnelle au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du représentant de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même représentant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au représentant des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32010. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102424/451.

(140123148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Novita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.988.

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet au 31/03/2014 de mes fonctions d'administrateur dans la société «NOVITA S.A.» immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B45.988.

Jean Nicolas WEBER
36, avenue Marie-Thérèse
L - 2132 Luxembourg

Référence de publication: 2014102436/12.

(140122915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Milena Securities SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 178.131.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2014102405/11.

(140123233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Music and Tools S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 2, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 166.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Music and Tools S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014102386/12.

(140123293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Massive-Passive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 180.883.

Les documents de clôture de l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102392/10.

(140123152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Naviglio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 841.250,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 122.736.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Michael Tsoulies, gérant de Catégorie B de la Société, est désormais fixée à:
5^{ème} étage, 95 Wigmore Street, Londres W1U 1DL, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102421/13.

(140123790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Mobimex s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 104.140.

Par la présente, nous dénonçons le siège social de la société MOBIMEX - RC B104140 - 14 Route de Bigonville à L-8832 Rombach à dater du 30 juin 2014.

Rombach, le 16 Juillet 2014.

La Fiduciaire Comptable Comptafisc Sarl

Référence de publication: 2014102409/10.

(140123523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pilote PME S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 4-6, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 181.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102496/9.

(140123737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Maintenance Industrielle Générale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle lieu dit "Schaedhaff".
R.C.S. Luxembourg B 59.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102388/9.

(140123139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Neischengen, Société Civile.

Siège social: L-5441 Remerschen, 28, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg E 2.060.

L'an deux mil quatorze, le douze juin

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. Monsieur Willy LEMAIRE, architecte, demeurant au 28, route de Mondorf L-2441 Schengen, propriétaire de deux (2) parts sociales, agissant tant en son propre nom qu'en sa qualité de mandataire de ses deux filles:

1. Mademoiselle Maggy LEMAIRE, négociatrice en immobilier, née le 27 décembre 1980 à Orléans (France), demeurant au F-69009 Lyon, 128, rue Marietton (France) propriétaire de quarante-neuf (49) parts sociales, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 avril 2014.

2. Mademoiselle Nathalie LEMAIRE, responsable-vente, née le 30 octobre 1983 à Orléans (France), demeurant au 474, 11th Street 11215 Brooklyn New York (Etats-Unis d'Amérique), propriétaire de quarante-neuf (49) parts sociales, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 avril 2014.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, présents et représentés, sont les seuls et uniques associés (les «Associés») de «NEISCHENGEN» ayant son siège social au 28, route de Mondorf L-5441 Remerschen, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 922 du 21 décembre 1998,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section E 2.060 (la «Société»).

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution:

Cessions de parts sociales:

1. Mademoiselle Maggy LEMAIRE, prénommée et représentée comme ci-avant, cède et transporte avec toute garantie de fait et de droit par les présentes quarante-huit (48) parts sociales qu'elle détient en pleine propriété dans la Société, à Monsieur Willy LEMAIRE, prénommé, ici présent et qui accepte.

2. Mademoiselle Nathalie LEMAIRE, prénommée et ici représentée comme ci-avant, cède et transporte avec toute garantie de fait et de droit par les présentes quarante-huit (48) parts sociales qu'elle détient en pleine propriété dans la Société, à Monsieur Willy LEMAIRE, prénommé, ici présent et qui accepte.

Clauses et Conditions:

a.- Lesdites cessions prennent effet à partir d'aujourd'hui.

b.- Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

c.- Prix.

Les présentes cessions de parts entre associés ont eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre les cédantes et le cessionnaire, payé antérieurement aux présentes, ce dont quittance par Mlle Maggy LEMAIRE, prénommée, et Mlle Nathalie LEMAIRE, prénommée, toutes deux (2) représentées comme ci-avant.

Signification - Acceptation:

La Société par son gérant unique savoir Monsieur Willy LEMAIRE, prénommé, ici présent, déclare n'avoir entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet desdites cessions, et qui accepte ces cessions de parts sociales et se les considère comme dûment signifiées, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Seconde résolution:

Suite aux cessions de part qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre mille neuf cent cinquante-sept euros (4.957,- EUR) représenté par cent (100) parts de quarante-neuf euros et quarante-sept cents (49,47.- EUR) chacune.

Les parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Willy LEMAIRE, prénommé,	98
2. Mademoiselle Maggy LEMAIRE, prénommée,	1
3. Mademoiselle Nathalie LEMAIRE, prénommée,	1
Total:	100»

Déclaration:

Monsieur Willy LEMAIRE, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare que la Société ne détient pas d'immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement mille cent quatre-vingt-treize euros (1.193,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant, par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. LEMAIRE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13.06.2014. Relation: LAC/2014/27579. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 13.06.2014.

Référence de publication: 2014102426/70.

(140122668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Patron Mollstrasse Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.447.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102467/10.

(140123728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Meteo & Geo Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5415 Canach, 4, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 164.936.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102401/9.

(140123811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Nimie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 32.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102430/10.

(140122725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Quinlan Private Paddington Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.986.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102510/10.

(140123566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Parc Merveilleux, Société Anonyme.

Siège social: L-3260 Bettembourg, route de Mondorf.
R.C.S. Luxembourg B 6.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014102483/10.

(140123150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

EPISO CZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 158.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102096/10.

(140123686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Fidessa S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.003.010,40.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 74.611.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 19 juin 2014

Il résulte de la résolution prise par le Conseil d'Administration que la société «Mazars Luxembourg S.A.», ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri Schnadt, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103136/13.

(140121561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.
